

Sommaire

- **I. Résumé**
- **II. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**
- **III. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**
 - a) Cadre général de prise en compte des principales incidences négatives
 - b) Sélection des indicateurs dont les indicateurs optionnels
 - c) Méthodes employées pour identifier et évaluer les principales incidences négatives
 - d) Responsabilités concernant la mise en œuvre de ces méthodes
 - e) Sources de données utilisées
 - f) Limites des méthodes employées et marges d'erreur associées
- **IV. Politiques d'engagement**
- **V. Références aux normes internationales**

Ce document a été préparé conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

I. Résumé

Acteur des marchés financiers : **Moneta Asset Management [LEI : 969500AFDIY1XZE27L60]**

Moneta Asset Management (« Moneta AM ») prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Moneta Asset Management.

La présente déclaration explique les modalités de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, sans présenter d'indicateurs chiffrés. A partir du 1er janvier 2023, pour chaque fonds et pour l'entité, une déclaration (intégrant les incidences quantifiées) est produite annuellement au titre de l'année civile passée, au plus tard le 30 juin.

Les principales incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité regroupent les questions environnementales et sociales et de personnel, ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

A titre d'exemples : la participation à des augmentations de capital de sociétés...

- ... présentes dans l'exploitation des énergies fossiles va participer à la hausse importante des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ; ces émissions GES sont responsables du réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, ce qui impacte négativement la biodiversité et les conditions de vie humaines (déplacement de populations probable avec la montée des eaux, augmentation des événements climatiques extrêmes entraînant des morts, zones arides en progression, etc.) ainsi que la santé humaine (impact de la pollution atmosphérique).
- ... présentant un écart de rémunération entre hommes et femmes favorise le développement de sociétés non inclusives et inégalitaires, remettant en cause le principe même de progrès social.

Un résumé spécifique sera communiqué chaque année en fonction des principales incidences négatives observées dans les portefeuilles. Pour cette déclaration de prise en compte, Moneta AM ne fournit pas de résumé.

Moneta Asset Management ("Moneta AM") considers the principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors of Moneta Asset Management.

This statement explains how the principal adverse impacts on sustainability factors are taken into account, without presenting any figures for the selected indicators. From 1 January 2023, for each fund and for the entity, a statement (including quantified impacts) will be produced annually for the past calendar year, by 30 June at the latest.

The principal adverse impacts are the negative effects of investment decisions on the sustainability factors. The sustainability factors include environmental, social and labour issues, as well as respect for human rights and the fight against corruption and bribery.

For example: participating in capital increases of companies...

- ... involved in the exploitation of fossil fuels will contribute to the significant increase in greenhouse gas emissions into the atmosphere; these GHG emissions are responsible for global warming and air pollution, which negatively impacts biodiversity and human living conditions (probable displacement of populations with rising water levels, increase in extreme weather events leading to deaths, growing arid zones, etc.) as well as human health (impact of air pollution).
- ...with a gender pay gap fosters the development of non-inclusive and unequal societies, calling into question the very principle of social progress.

A specific summary will be provided each year based on the principal adverse impacts observed in the portfolios. Moneta AM does not provide a summary for this statement.

II. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Intégration dans la politique ESG de Moneta AM	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Emissions de gaz à effet de serre	1.1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, surveillance des émissions GES : un risque trop élevé peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. ▪ Dans le cadre de la Politique de Vote, nous votons contre l'approbation de la rémunération des dirigeants des sociétés fortement émettrices de GES n'ayant pas de politique volontariste visant à réduire leurs émissions ou dont les politiques de rémunération ne prennent pas en compte de critères ESG (en particulier climat quand c'est un sujet majeur pour la société concernée). C'est un sujet qui peut faire l'objet de discussions directes avec les équipes de direction des sociétés.
		Emissions de GES de niveau 2	
		Emissions de GES de niveau 3	
		Emissions totales de GES	
	1.2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	
	1.3. Intensité de GES des sociétés en portefeuille	Intensité de GES des sociétés en portefeuille	
	1.4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
1.5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés en portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (exposition jugée trop importante aux énergies fossiles) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. ▪ Nous avons également la possibilité de mettre en place un bonus environnemental dans la notation VIDA pour les sociétés consommant et/ou produisant en majorité des énergies vertes. 	
1.6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (intensité de consommation très élevée et pas tendance d'amélioration) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. 	
Biodiversité	1.7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au sein de Moneta VIDA, Moneta AM cherche à renforcer sa compréhension du sujet, de sa mesure, et à en évaluer qualitativement les principaux impacts et les principales dépendances de ses investissements sur/à la biodiversité (à l'aide de la base de données ENCORE). ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (dépendances et impacts très significatifs) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation.
Eau	1.8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés en portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (qualifié par l'étude de la gestion des déchets et des rejets) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. ▪ Nous surveillons également la consommation d'eau en m3 des sociétés de l'univers.
Déchets	1.9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés en portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (qualifié par l'étude de la gestion des déchets) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Intégration dans la politique ESG de Moneta AM	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et Les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	1.10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des sociétés ayant commis une transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. En cas de controverse grave et avérée, procédure claire de dialogue ou de désinvestissement, en fonction de la probabilité estimée de mise en place d'actions de remédiation suffisantes dans un temps raisonnable. Dans la notation Moneta VIDA, évaluation des risques liés aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ; cette évaluation s'appuie notamment sur le dialogue régulier avec les sociétés.
	1.11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	
	1.12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés en portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> L'étude de la parité fait partie de la notation Moneta VIDA : elle affecte la note ESG de la société. Les écarts de rémunération homme/femme étant communiqués par peu d'entreprises, nous étudions plusieurs indicateurs disponibles : l'index égalité H/F (France), divers critères liés à la représentation des femmes (tenant compte des spécificités de certaines industries), etc. En cas d'anomalie matérielle sur les questions de rémunération, dialogue possible avec les sociétés pour comprendre les raisons et les plans d'action envisagés.
	1.13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	<ul style="list-style-type: none"> Ce critère fait partie de notre notation Moneta VIDA et affecte la notation finale de la société.
	1.14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion sociétés produisant ou commercialisant des armes controversées (cf. Politique d'exclusion). Cet indicateur est explicité dans la notation Moneta VIDA : en cas d'exposition, la société est jugée ininvestissable conformément au point précédent.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Intégration dans la politique ESG de Moneta AM	
Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité			
Emissions (<i>indicateur climatique</i>)	2.4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur est pris en compte dans la notation Moneta VIDA ; il s'agit d'un élément nous permettant d'évaluer la pertinence de la politique environnementale d'une société, un élément majeur de la notation du pilier Environnement.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption (<i>indicateur social</i>)	2.17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés en portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur est pris en compte dans la notation Moneta VIDA. En cas de controverse grave et avérée, procédure claire de dialogue ou de désinvestissement, en fonction de la probabilité estimée de mise en place d'actions de remédiation suffisantes dans un temps raisonnable. Dans la notation Moneta VIDA, évaluation des structures de gouvernance : ce travail peut permettre d'identifier des faiblesses organisationnelles pouvant favoriser la survenue d'actes de corruption. L'identification de ce type de situation impacte négativement la notation Moneta VIDA.

III. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

a) Cadre général de prise en compte des principales incidences négatives

Moneta AM a pour ambition de **créer de la valeur à long terme de manière responsable**, un objectif qui demande notamment de maîtriser l'impact négatif des investissements sur les facteurs de durabilité. Les discussions régulières avec les sociétés en portefeuille sont autant d'occasions d'exprimer la vigilance de Moneta AM à ces problématiques, influençant potentiellement le comportement des entreprises, et en particulier de celles devant effectuer une transition vers des modèles vertueux.

Pour accompagner cette démarche, Moneta AM a choisi de **prendre en compte l'intégralité des principales incidences négatives** mentionnées dans le tableau ci-dessus, sans prioriser d'indicateurs. Les indicateurs des principales incidences négatives sont **intégrés dans la réflexion lors de l'exercice de notation ESG (via le système propriétaire « Moneta VIDA »)**. Chaque société a une exposition unique aux incidences négatives et la hiérarchie des principales incidences s'établit donc au niveau de chaque émetteur, sans faire l'objet d'un formalisme particulier. La consolidation des indicateurs au niveau des portefeuilles met en exergue les incidences les plus significatives : ce regroupement permet d'identifier des points d'attention.

Pour réaliser cette ambition, Moneta AM s'appuie sur un cadre détaillé au sein de ses politiques ESG disponibles au sein de la rubrique « [Documentation ESG](#) » du site Internet. Les dates de mise à jour sont indiquées au sein de chaque document.

b) Sélection des indicateurs dont les indicateurs optionnels

Indicateurs visés à l'article 6, paragraphe 1, points a) et b) du Règlement Délégué (UE) 2022/1288

Moneta AM prend en compte seize indicateurs comprenant :

- Les quatorze indicateurs applicables aux sociétés mentionnés à l'article 6 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288
Ces indicateurs alimentent la réflexion lors de l'exercice de notation VIDA ; pour appuyer certaines analyses, l'Equipe de Gestion pourra retenir certains indicateurs pertinents au sein de la grille de notation.
- Un indicateur climatique optionnel : « investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone »
Cet indicateur évalue l'exposition aux entreprises n'adoptant pas de mesures pour réduire leur empreinte carbone, en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. Il complète les autres indicateurs climatiques en analysant la dynamique des portefeuilles vers les objectifs de réduction des émissions GES, essentiels pour limiter le réchauffement climatique.
- Un indicateur social optionnel : « nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption »
Cet indicateur examine les condamnations et amendes liées à la corruption, éclairant sur la responsabilité sociétale et la qualité de gouvernance. La corruption, nuisant aux Objectifs de Développement Durable et amplifiant les inégalités, révèle une gouvernance défaillante ou un contrôle insuffisant au sein des entreprises.

c) Méthodes employées pour identifier et évaluer les principales incidences négatives

Moneta AM intègre les principales incidences négatives dans l'exercice de notation VIDA, cadre qui permet d'évaluer le profil ESG d'une société. Un risque important sur une incidence négative impacte la notation VIDA, influençant ainsi un des quatre critères de sélection de valeur :

- **1)** la valorisation (*étudiée au travers des modèles de valorisation propriétaires*)
- **2)** le niveau de risque (*étudié au travers de l'analyse des risques*)
- **3)** la liquidité du titre (*appréciée à l'aide des données de marché*)
- **4)** le profil ESG (*étudié au travers de la notation VIDA*)

Les sociétés avec des incidences négatives marquées sont susceptibles d'obtenir une mauvaise note VIDA. Entre deux sociétés avec des notes VIDA différentes, à critères équivalents (potentiels de hausse, risques et liquidité identiques), l'Equipe de Gestion aura tendance à surpondérer la société présentant la meilleure note VIDA.

Chaque Analyste est responsable de la notation VIDA des sociétés de sa couverture et donc de l'évaluation des différentes incidences négatives. Il se concentrera sur les enjeux les plus matériels qui varient d'une société à l'autre. La matérialité est la conjugaison de la probabilité d'occurrence et de l'impact (éventuellement irréversible) sur les facteurs de durabilité, deux facteurs estimés par les Analystes. Les incidences négatives jugées les plus sensibles impacteront davantage la notation VIDA. L'Analyste enrichira sa notation en fonction de sa connaissance des principaux risques auxquels la société fait face et qui pourraient aller au-delà des indicateurs mentionnés ci-dessus. Au-delà de l'impact sur la notation VIDA, tout risque identifié influencera également la réflexion autour de la valorisation.

Pour compléter ce travail de surveillance et d'intégration réalisé par les Analystes, les notes VIDA internes sont contrôlées a posteriori (sous la supervision du Responsable ESG) en employant notamment les indicateurs des principales incidences négatives : les incidences négatives les plus élevées seront confrontées aux notes VIDA. Ce processus révèle des anomalies potentielles lorsqu'une entreprise affiche une note VIDA favorable malgré une incidence négative conséquente. Dans ces cas, les Analystes sont invités à réévaluer leur notation ou à fournir une justification cohérente, prenant par exemple en compte d'éventuelles mesures de compensation mises en place par l'entreprise. Ce travail permet également de contrôler l'impact potentiel de la société étudiée sur les objectifs d'investissement durable.

Afin de prévenir l'exposition à certaines incidences négatives, Moneta AM s'appuie également sur sa politique d'exclusion : elle permet de limiter l'exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. Ainsi font l'objet du processus d'exclusion les sociétés exposées à certains secteurs d'activité ou ne respectant pas certaines conventions internationales.

A noter que pour certains cas spécifiques, comme les énergies fossiles (hors charbon et hydrocarbures non-conventionnels), Moneta AM considère qu'une politique d'exclusion n'est pas nécessairement optimale. Il est préférable, si besoin, d'engager le dialogue avec les sociétés concernées afin de les accompagner dans une démarche de transition.

Pour encadrer la cristallisation d'incidences négatives, Moneta AM a instauré un processus de suivi ordonné des controverses qui permet d'encadrer la survenue d'un risque, qui peut être la matérialisation d'une incidence négative. Dans le cadre de ce suivi, Moneta AM a mis en place une politique claire de désengagement en cas de dialogue infructueux avec un émetteur ou si la situation paraît trop critique pour espérer des corrections substantielles dans un temps raisonnable.

Plus d'informations sont disponibles dans la Politique ESG disponible dans la section « [Documentation ESG](#) » du site Internet.

d) Responsabilités concernant la mise en œuvre de ces méthodes

Ces méthodes sont mises en œuvre par l'ensemble de l'Equipe de Gestion (sous la supervision du Responsable ESG et de deux analyste ESG) et ont été approuvées par le Comité ESG Corporate. Les dates de mises à jour des différentes politiques employées sont inscrites au sein des documents publiés dans la rubrique « [Documentation ESG](#) » du site Internet.

e) Sources de données utilisées

Moneta AM évalue les principales incidences négatives en se basant principalement sur les données publiées par les sociétés dans leurs rapports annuels ou ESG, complétées au besoin par des bases de données externes comme MSCI, CDP ou Bloomberg. Moneta AM privilégie les données non estimées et n'utilise pas de modélisation interne. En l'absence de données, Moneta AM peut utiliser des estimations de prestataires externes, usage qui le cas échéant sera précisé. Sans données disponibles, l'analyse des incidences négatives se fait qualitativement par les Analystes. Cette évaluation peut influencer la notation VIDA.

f) Limites des méthodes employées et marges d'erreur associées

Un taux de couverture limité de certains indicateurs peut augmenter la marge d'erreur lors de l'extrapolation des résultats à l'échelle des portefeuilles. La collecte des données devrait s'améliorer avec la mise en place de la réglementation CSRD, exigeant un rapport extra-financier standardisé à partir de 2025.

Certaines données, y compris celles publiées par les sociétés, sont par nature estimatives, notamment les émissions GES. Ces estimations, basées sur des modèles, introduisent une incertitude liée à la modélisation, rendant l'analyse sujette à une marge d'erreur non quantifiable. Moneta AM s'appuie également sur des fournisseurs externes pour certaines données, qui peuvent inclure des estimations, ajoutant une couche supplémentaire d'incertitude.

IV. Politiques d'engagement

Moneta AM a défini une politique d'engagement, disponible sur son site Internet dans la section « [Documentation ESG](#) ». Cette politique repose sur six niveaux d'intervention :

1) Entretien d'un dialogue régulier avec les managements des sociétés

Intégration des indicateurs : ce dialogue alimente l'analyse extra-financière réalisée dans la grille de notation VIDA. Ces discussions peuvent permettre d'évaluer les réponses apportées par les sociétés aux impacts de leurs activités sur les facteurs de durabilité ce qui apporte un éclairage sur l'évolution potentielle des différents indicateurs des incidences négatives. Pour rappel, ces indicateurs influencent l'exercice de notation VIDA

2) Exercice de nos droits de vote

Intégration des indicateurs : tous les indicateurs des incidences négatives (mesures instantanées et dynamique observée) peuvent alimenter la réflexion en ce qui concerne les votes en Assemblée Générale. La détérioration ou l'amélioration d'un ou plusieurs indicateurs sont des données utiles pour évaluer la gestion d'une société : cette évaluation est clé et nous permet de faire un usage informé de nos droits de vote.

3) Interventions directes et fermes quand la situation l'exige

Intégration des indicateurs : dans ce cadre, l'indicateur 2.17 (qui concerne les actes de corruption) peut être considéré dans les réflexions : il s'agit d'une information additionnelle sur la qualité de la gouvernance qui peut nous éclairer sur les pratiques internes d'une société.

4) Entretien d'un dialogue renforcé en cas de controverse

Intégration des indicateurs : comme évoqué précédemment, les controverses sont pour certaines la cristallisation d'incidences négatives aigues. Dans ce cadre, les indicateurs concernés permettront de mesurer à la fois la matérialité des incidents et l'efficacité des actions de remédiation mises en place par les sociétés. Tous les indicateurs peuvent par conséquent être pris en considération.

5) Recours aux exclusions

Intégration des indicateurs : comme évoqué précédemment, les exclusions peuvent permettre de ne pas s'exposer à des incidences négatives sensibles. Dans ce cadre, par construction, les indicateurs 1.10 (violation Pacte Mondial des Nations Unies) et 1.14 (armes controversées) sont considérés dans l'exécution de la politique relative aux exclusions.

6) Soutien affiché aux initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG

Intégration des indicateurs : via ce soutien, Moneta AM affiche sa volonté de voir une plus grande transparence des sociétés sur leurs activités, en particulier en termes d'impact climatique (CDP et TCFD). Tous les indicateurs climatiques et environnementaux nous permettent d'analyser le degré de maturité des sociétés sur ces sujets.

A l'issue de chaque année civile, Moneta AM examinera les incidences négatives de ses investissements et notamment leur évolution par rapport à l'année précédente. En fonction des résultats, Moneta AM pourra prendre des mesures adaptées pour maîtriser les incidences négatives de ses décisions d'investissement ; pour les cas préoccupants, un dialogue pourra être instauré dans le cadre des réunions régulières avec les sociétés, et en l'absence de plan d'action constructif de la part de la société concernée, Moneta AM se réserve la possibilité de lancer une procédure de désinvestissement.

Plus d'informations sont disponibles dans la Politique d'engagement disponible dans la section « [Documentation ESG](#) » du site Internet.

V. Références aux normes internationales

Moneta AM soutient et/ou s'associe à diverses initiatives internationales afin de promouvoir de meilleures pratiques ESG et une plus grande transparence des sociétés sur les différents enjeux ESG.

- **L'alignement avec l'accord de Paris**

Indicateurs concernés : 1.1, 1.2, 1.3, 2.4

L'évaluation de l'alignement des sociétés en portefeuille avec l'accord de Paris se fait lors de la notation VIDA, en consultant la documentation publique des sociétés pour les indicateurs liés aux émissions GES, le score de température du CDP¹, et la validation des politiques de réduction des émissions GES par le SBTi². Moneta AM met aussi en place une exclusion sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels, et fournit un score de température pour ses portefeuilles, permettant d'évaluer l'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris.

- **UNPRI**

Indicateurs concernés : 1.1 à 1.14, 2.4, 2.17

Depuis 2018, Moneta AM soutient les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ([lien vers le site des PRI](#)), s'engageant à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de ses portefeuilles et promouvoir l'application des PRI dans le secteur financier. Intégrer les indicateurs des principales incidences négatives dans le système de notation VIDA respecte le premier principe des PRI.

- **TCFD**

Indicateurs concernés : 1.1 à 1.6, 2.4

Depuis 2022, Moneta AM est soutien du TCFD (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure) ([lien vers le site du TCFD](#)), un groupe de travail mis en place en 2015 lors de la COP21 qui produit des recommandations à l'intention des entreprises en matière de reporting climatique : le but est d'encourager les acteurs économiques à publier des informations sur la façon dont les opportunités et risques liés au climat sont pris en compte dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

- **Respect des conventions internationales**

En tant qu'investisseur responsable, Moneta AM veut également s'assurer que les sociétés en portefeuille respectent bien les différentes normes et conventions internationales, et en particulier :

- **Le Pacte Mondial des Nations Unies**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 2.4, 2.17
- **Les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 2.4, 2.17
- **La charte internationale des droits de l'homme**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.10, 1.11
- **Les principes et droits fondamentaux établis par l'Organisation Internationale du Travail**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.10, 1.11, 1.12, 1.13
- **Le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.14
- **La Convention d'Oslo sur les bombes à sous-munition**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.14
- **La Convention sur les armes bactériologiques**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.14
- **La Convention sur les armes chimiques**
Indicateur(s) concerné(s) : 1.14

¹ Le score de température du CDP (Carbon Disclosure Project) ([lien vers le site du CDP](#)) est une traduction des ambitions des sociétés sous la forme d'un potentiel de réchauffement exprimé en degré Celsius.

² Le SBTi (Science Based Targets initiative) ([lien vers le site du SBTi](#)) est une initiative de référence qui vérifie la compatibilité des plans d'action des émetteurs avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

[Page laissée intentionnellement vide]